

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 août 2021

Date de laConvocation :

30 juillet 2021

Date d’Affichage :

6 août 2021

Objet : Délibération n° 2021-108

Avis de la commune de Villard St Pancrace relatif au projet de pacte de gouvernance et du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)

L’an deux mille vingt et un, le cinq août à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à la mairie
sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, PONS Nicolas, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme ROMAN Leslie par Mme AUGIER Laetitia, Mme MOYA Nadine par Mme GRANET Céline.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique,

Vu la délibération n°2020-52 du 24 juillet 2020 actant l’élaboration d’un pacte de gouvernance,

Considérant que le conseil communautaire a pris acte du Pacte de gouvernance et du schéma de mutualisation joints à la présente, présentés et débattus en séance le 18 mai 2021 avant d’être transmis pour avis aux Communes ;

Vu le courrier du Président de la CCB du 31 mai 2021, sollicitant l’avis des conseils municipaux des communes membres dans un délai de deux mois pour le pacte de gouvernance et de trois mois pour le schéma de mutualisation,

Vu le projet de pacte de gouvernance et le schéma de mutualisation entre les communes membres et la CCB,

Après avoir délibéré et l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **Émet** un avis favorable sur le pacte de gouvernance avec réserves ;
- **Regrette** que les maires n’aient pas été davantage associés au travail d’élaboration du pacte de gouvernance qui a fait l’objet d’une seule réunion de travail. L’élaboration du pacte de gouvernance intercommunal ne reflète donc pas l’esprit de partage d’informations et de réflexion commune entre l’échelon communautaire et municipal qu’il promet ;
- **Sera** attentif à ce que le contenu de ce pacte ne reste pas uniquement des déclarations de bonnes intentions mais se traduise en actions concrètes ;
- **Souhaite** que le contenu du pacte de gouvernance puisse être réévalué à la demande d’1/3 des maires.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE